



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Lever 2000 Refreshing Bars – All Variants

Section 1. Identification

Nom du produit : Lever 2000 Refreshing Bars – All Variants
 Original, Aloe & Cucumber
Code UPC : 011111608658, 011111323957
Code de produit interne : 83342547 (Talisman), 83342418 (Talisman)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisations industrielles Utilisations par des consommateurs Utilisations professionnelles

Données relatives au fournisseur : UNILEVER
 700 Sylvan Avenue
 Englewood Cliffs NJ 07632
 USA

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Téléphone #: 800-761-3683 Lundi au Vendredi (08:30 – 17:00 EST)
 Urgence #: 800-745-9269 (24 heures)
 Contrôle Anti-poison #: 800-949-7866 (24 heures)
 CHEMTREC #: 800-424-9300 (24 heures, Urgences de Transport)
 CANUTEC #: 613-996-6666 (24 heures, Urgences de Transport)

Information pour le consommateur:

Pour des informations concernant l'utilisation de ce produit par un consommateur, veuillez vous référer directement à l'étiquette du produit. Cette fiche de données de sécurité industrielle est prévue pour les employés du lieu de travail, conformément aux règlements de l'US OSHA et Canadien SIMDUT. Il contient des recommandations pour

la manipulation de ce produit dans un environnement professionnel ou professionnel.

Les premiers soins ou les avertissements applicables à l'utilisation du consommateur sont indiqués directement sur l'étiquette du produit, conformément à toutes les réglementations gouvernementales applicables.

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/SIMDUT/HCS : Bien que ce produit ne soit pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et SIMDUT (Gazette du Canada, 11-Février-2015), cette SDS contient des informations précieuses essentielles à la manipulation et à l'utilisation correcte du produit. Ce SDS devrait être conservé et disponible pour les employés et les autres utilisateurs de ce produit.

Classification de la substance ou du mélange : Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.
Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : Conserver hors de portée des enfants.
Prévention :
Intervention : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.
Éléments d'étiquetage supplémentaires : Aucun connu.
Danger non classé autrement : Aucun connu.

Section 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des composants	%	Numéro CAS
Glycerin	1 - 10	56-81-5

Toute concentration rapportée sous forme d'un intervalle protège des informations confidentielles ou tient compte des variations entre lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Classification NFPA 30B : Non disponible.

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Aucune donnée spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié

pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** :
- pas réutiliser ce conteneur.
 - Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Limites d'exposition
Glycerin	<p>OSHA PEL 1989 1989-03-01 TWA 10 mg/m³ Etat: Poussière totale TWA 5 mg/m³ Etat: Fraction alvéolaire OSHA PEL 1993-06-30 TWA 15 mg/m³ Etat: Poussière totale TWA 5 mg/m³ Etat: Fraction alvéolaire NIOSH REL 1994-06-01 Etat: Brouillard ACGIH TLV 1994-09-01 TWA 10 mg/m³ Etat: Brouillard ACGIH TLV 2013-06-14 Etat: Brouillard</p>

- Contrôles techniques appropriés** :
- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** :
- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

Mesures de protection individuelles

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

- État physique** : Solide
- Couleur** : Divers
- Odeur** : Parfumé
- Seuil olfactif** : Non disponible.

pH	:	7.0
Point de fusion	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Non disponible.
Point d'éclair	:	Non disponible.
Taux d'évaporation	:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	:	Seuil minimal: Non disponible. Seuil maximal: Non disponible.
Densité de vapeur	:	Non disponible.
Densité relative	:	Non disponible.
Solubilité	:	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	:	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Dynamique: Non disponible. Cinématique: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
Matières incompatibles	:	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Non irritant pour la peau.
Yeux : Non irritant pour les yeux.
Respiratoire : Non irritant pour le système respiratoire.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Non sensibilisant
Respiratoire : Non sensibilisant

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non applicable.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non applicable.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 rougeur
 Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleur
 larmoiement
 rougeur
Inhalation : Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.
Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	>5,000 mg/kg

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.
Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets

non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Classification RCRA : Aucun effet important ou danger critique connu.

Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux aigus: Non inscrit

Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique: Non inscrit

Section 14. Informations relatives au transport

POUR EXPÉDITION EN EMBALLAGE DE CONSOMMATEUR	<u>TERRE</u>	<u>EAU</u>	<u>AIR</u>
NOM D'EXPÉDITION:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
CLASSE DE DANGER:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
UN/ID #:	Aucun	Aucun	Aucun
GROUPE D'EMBALLAGE:	Aucun	Aucun	Aucun
MARQUES REQUISES et / ou ETIQUETTES:	Aucun	Aucun	Aucun
MARQUES et / ou TYPES D'ÉTIQUETTE:	Aucun	Aucun	Aucun
INFORMATION ADDITIONNELLE:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

Réglementations États-Unis :

- États-Unis - TSCA 8(d) - Études sur la santé et la sécurité: Non inscrit
- États-Unis - TSCA 8(c) - Effet indésirable grave (EIG): Non inscrit
- États-Unis - TSCA 8(a) - rapport d'évaluation préliminaire (PAIR): Non inscrit
- États-Unis - TSCA 8(a) - Communication des données chimiques

(CDR): Indéterminé
 United States - TSCA 8(a) - Dioxin/Furane precursor: Non inscrit
 United States - TSCA 8(a) - Chemical risk rules: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 6 - Gestion proposée des risques: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 6 - Gestion définitive des risques: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 5(e) - Ordonnance par consentement sur les substances: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 5(a)2 - Proposition de règles relatives à de nouvelles applications importantes: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 5(a)2 - Règles finales relatives à de nouvelles applications importantes: Non inscrit
 United States - TSCA 4(f) - Priority risk review: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 4(a) - Règlements proposés sur les essais: Non inscrit
 United States - TSCA 4(a) - ITC Priority list: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 4(a) - Règlements définitifs sur les essais: Non inscrit
 États-Unis - TSCA 12(b) - Avis d'exportation de substances chimiques: Non inscrit
 États-Unis - Section 307 de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) de l'EPA - Polluants en priorité: Non inscrit
 États-Unis - Section 311 de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) de l'EPA - Substances dangereuses: Non inscrit
 États-Unis - Section 112 de la Loi sur la qualité de l'air (CAA) de l'EPA - Prévention de rejet accidentel - Substances inflammables: Non inscrit
 États-Unis - Section 112 de la Loi sur la qualité de l'air (CAA) de l'EPA - Prévention de rejet accidentel - Substances toxiques: Non inscrit
 United States - Department of commerce - Precursor chemical: Non inscrit

Clean Air Act Section 112(b) : Non inscrit
 Hazardous Air Pollutants (HAPs)
 Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit
 Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit
 DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit
 DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304 : Non applicable.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/informations sur les composants

SARA 313

Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations d'État

Massachusetts	:	Aucun des composants n'est répertorié.
New York	:	Aucun des composants n'est répertorié.
New Jersey	:	Les composants suivants sont répertoriés: Titanium dioxide
Pennsylvanie	:	Les composants suivants sont répertoriés: Titanium dioxide

US California 22CCR Appendix X Substances

	:	Non inscrit.
<u>Californie prop. 65</u>	:	Non disponible.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	:	Exclu
Inventaire du Canada	:	Indéterminé.

Réglementations Internationales

Listes internationales	:	Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé. Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé. Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé. Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.
Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques	:	Non inscrit
Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques	:	Non inscrit
Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques	:	Non inscrit

Section 16. Autres informations

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matériaux pour la réponse d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé n'est pas la position officielle et complète de la National Fire Protection Association, le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'alerte est destiné à

être interprété et appliqué uniquement par des personnes dûment formées afin d'identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur se réfère à un nombre limité de produits chimiques avec les classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui serviront à titre indicatif uniquement. Que les produits chimiques soient classés par NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Historique

Date d'impression : 10.02.2017
Date d'édition/Date de révision : 10.02.2017
Date de la précédente édition : 00.00.0000
Version : 1.0
Élaborée par : Conformité globale aux produits
 Unilever Affaires Règlementaires
 40, Boulevard Merritt
 Trumbull, CT 06611
 Etats-Unis

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux et industriels
 AH = Risque aigu
 FBC = Facteur de bioconcentration
 CAA = Acte d'Air Pur
 CARB = Conseil des ressources aériennes de Californie
 CCR = Code de réglementation de Californie
 CERCLA = Loi sur la réponse globale à l'environnement, l'indemnisation et la responsabilité
 CFR = Code des Régulations Fédérales
 CH = Danger chronique
 CIRC = Centre Internationale pour la Recherche du Cancer
 CWA = Loi sur l'eau propre
 DEA = Administration de l'application des drogues
 DOT = Département des transports
 CE = Commission European
 EPCRA = Plan d'urgence et Loi sur le droit à la connaissance de la collectivité
 EST = Heure Normale de l'Est
 F = Feu
 HAPS = Polluants atmosphériques dangereux
 HCS = Norme de communication de danger
 HMIS = Système d'information sur les matières dangereuses
 HVOC = Composé organique hautement volatil
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IARC = Centre Internationale pour la Recherche du Cancer
 IATA = Association international du transport aérien
 CVI = Conteneurs en vrac intermédiaires
 ICAO = Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
 IMO = Organisation maritime internationale
 ITC = Comité de test interorganisations (TSCA)
 KOC = Constante de partage carbone / eau organique
 LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
 LVOC = Composé organique à faible volatilité
 MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 MPPCF = Million de particules par pied cube
 N/A = Ne s'applique pas
 NFPA = Association nationale de protection contre les incendies
 NOEC = Concentration sans effet observable

NTP = Programme national de toxicologie
OSHA = Administration de la sécurité et de la santé de la profession
PEL = Limite d'exposition admissible
RCRA = Loi sur la conservation et la récupération des ressources
RQ = Quantité à déclarer
RTK = Droit à savoir
SARA = Loi de modification et de réautorisation du Superfund
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition à court terme
TBD = La réponse est à déterminer.
TCC = Tagliabue coupe fermée
TCLP = Toxicité Caractéristique Procédure de lixiviation
TDG = Transport de marchandises dangereuses
TLV = Valeur limite seuil
TSCA = Acte de contrôle des substances toxiques
TWA = Pondérée dans le temps
NU = Nations Unies

Références

- : NU SGH - Méthode d'évaluation utilisée pour classier le mélange: Méthode de Calcul.
- OSHA - Norme de Communication des Dangers 29 CFR 1910.1200 et annexes.
- SIMDUT – Gazette du Canada (11- Février -2015).

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.